

historique concernant le développement des relations entre le Canada et les pays francophones au cours des dix dernières années.

M. James George, présentement haut-commissaire en Inde et ambassadeur au Népal, est nommé ambassadeur en Iran, avec accréditation au Koweït. Il succédera à M. C.C. Eberts qui a pris sa retraite plus tôt cette année.

M. Raoul Jean Grenier, présentement sous-ministre adjoint, (Main-d'oeuvre) au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, est nommé ambassadeur au Sénégal, avec accréditation en Mauritanie. Il remplacera M. Gordon G. Riddell dont la prochaine affectation sera annoncée plus tard.

M. John Gaylord Hadwen, actuellement en stage académique à l'Institut universitaire des Hautes Études internationales à Genève, est nommé ambassadeur au Pakistan, avec accréditation en Afghanistan, en remplacement de M. Charles John Small.

M. Morton Maddick, présentement directeur-général, Service des délégués commerciaux, ministère de l'Industrie et du Commerce, est nommé ambassadeur en Irlande. Il remplacera M. James J. McCardle, dont la nomination comme haut-commissaire en Australie et à Fidji a déjà été annoncée.

M. William M. Olivier, directeur de l'Inspection, ministère des Affaires extérieures, est nommé haut-commissaire au Kenya. Il remplacera M. J.M. Cook qui rentrera à Ottawa.

M. Robert Louis Rogers, haut-commissaire adjoint à Londres, est nommé ambassadeur en Yougoslavie en remplacement de M. Bruce Williams.

M. Maurice Schwarzmann, sous-ministre adjoint (Politique commerciale), ministère de l'Industrie et du Commerce, est nommé ambassadeur au Mexique. Il succédera à M. Saul Rae dont la nomination au poste d'ambassadeur et représentant permanent près l'Organisation des Nations Unies à New York a déjà été annoncée.

M. Charles John Small, présentement ambassadeur au Pakistan, est nommé ambassadeur en Chine. Il succédera à M. Ralph E. Collins qui deviendra sous-secrétaire adjoint aux Affaires extérieures lors de son retour à Ottawa.

M. Bruce MacGillivray Williams, présentement ambassadeur en Yougoslavie, est nommé haut-commissaire en Inde en remplacement de M. James George.

M. Raymond Cecil Anderson, du Service des délégués commerciaux au ministère de l'Industrie et du Commerce, et récemment en détachement au ministère des Affaires extérieures comme directeur de la Direction du personnel (affectations) est nommé au poste de consul général à Seattle, Washington. Il succédera à M. D.B. Laughton qui deviendra le directeur exécutif canadien à la Banque interaméricaine pour le développement.

M. Pierre Asselin présentement consul général à la Nouvelle-Orléans, est nommé au poste d'ambassadeur au Cameroun, avec accréditation au Gabon. Il succédera à M. C.O.R. Rousseau qui sera détaché à la ville de Montréal.

M. William Hickson Barton, présentement sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, est nommé au poste d'ambassadeur et représentant permanent près l'Office des Nations Unies à Genève, et près la Conférence du Comité sur le Désarmement. Il remplacera M. George Ignatieff qui a été nommé principal de Trinity College, à Toronto, en avril dernier.

M. Arthur Grant Campbell, actuellement ministre à l'ambassade du Canada à Bonn, est nommé au poste d'ambassadeur en Afrique du Sud. Il remplacera M. H.H. Carter qui rentrera à Ottawa.

LE CANADA ET LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

(Suite de la page 2)

CONFORMITÉ DES LOIS HUMAINES AUX LOIS NATURELLES

Nous n'admettons pas les havres de pollution. Ils sont injustifiables dans un pays d'une aisance économique relative comme le Canada. Les havres de pollution sont injustifiables, parce qu'ils sont le reflet d'imprévoyances, parce qu'ils ne tiennent pas compte de la destruction d'autres ressources. Ils sont injustifiables, car ils ont tendance aussi à rendre la vie des populations locales ennuyeuse, monotone et même pénible.

Monsieur le Président, on attend beaucoup de la présente conférence, notamment dans les domaines connexes de la coordination de la recherche et de la gestion des ressources. La conférence peut favoriser l'établissement des normes universelles dont j'ai parlé. A cette fin, il faudra créer un certain nombre d'organismes internationaux, certes, mais ces organismes serviront surtout à s'assurer que les lois de l'homme sont de plus en plus conformes aux merveilleuses lois de la nature.

Aussi Monsieur le Président, je termine mon propos comme je l'ai commencé. Les lois de la nature sont effectivement universelles. Or, les lois édictées par l'homme, en particulier celles qui ont trait à l'environnement, ces lois, dis-je, doivent devenir universelles, elles aussi.

La Déclaration sur l'environnement est un début. Espérons qu'elle servira de cadre à l'adoption de règles et d'institutions qui aideront à protéger la nature sous toutes ses formes. La conservation du milieu naturel peut contribuer immensément à la qualité de la vie et faire en sorte que les hommes et femmes du monde entier aient une existence agréable.